



CONCOURS PHOTOS 2024

Thème « Votre regard sur Ferrières »

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Mme Mr

NOM, Prénom.....

Adresse :.....

Téléphone :.....email :.....

Instagram :.....

Nombre de photos présentées au concours (au minimum 1024 x 768 pixels): 1 2

-Nom de la photo n° 1 :

Titre de la photo :.....

-Nom de la photo n° 2 :

Titre de la photo :.....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepte les termes

(Pour les mineurs) Autorise mon enfant (Nom + Prénom)

à participer au concours photos. En cas de victoire, je devrais être présent avec elle/lui pour récupérer le prix.

Signature du participant



Règlement concours photos

Thème « Votre regard sur Ferrières »

Article 1 : Objet

La Mairie de Ferrières-en-Brie propose un concours photos comme moyen d'expression afin de valoriser son territoire et de créer une animation lors du Troc et Puces 2024 qui se déroulera le dimanche 26 mai, avenue de Paris.

Article 2 : Présentation du concours

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne habitant et/ou travaillant à Ferrières-en-Brie. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

Attention, un seul dossier par famille sera pris en compte.

Article 3 : Thématique

Les photos doivent obligatoirement être prises sur le territoire de la commune et correspondre au thème « **Votre regard sur Ferrières** ».

Article 4 : Conditions de participation

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentée(s).

Article 5 : Modalité de participation

Pour participer, il faut :

- Déposer en Mairie **Maximum 2 photos** au format JPG dans leur résolution d'origine (au **minimum 1024 x 768 pixels**) sur clef USB soit les envoyer par mail à culture@ferrieresenbrie.fr
- Renvoyer le formulaire d'inscription au concours et le règlement daté et signé
- Renvoyer le présent règlement avec la mention « Lu et approuvé » et signé.

Le formulaire d'inscription au concours est disponible sur le site : <http://www.ferrieres-en-brie.fr/> et à l'accueil de la Mairie.

Article 6 : Réception des photos

Les participants doivent envoyer leurs photos avant le **1^{er} mai 2024**.

Article 7 : Exposition et Récompenses :

7.1 : Les photos seront exposées le 26 mai 2024 à l'occasion du Troc et Puces, à L'Espace Léonard de Vinci de 8h à 17h.

7.2 : Liste des lots : Prix: 100€ de chèques cadeaux

7.3 : Le dépouillement des votes et les résultats seront dévoilés **le 26 mai 2024 à 17h.**

Article 8 : Critères de sélection

Les choix des photographies gagnantes seront faits par vote du public dans une urne placée à l'entrée de l'exposition. Chaque personne n'aura le droit qu'à un bulletin de vote.

En cas d'égalité entre 2 photos, chaque vainqueur se verra attribué la moitié de la somme des chèques cadeaux, soit 50 €.

Article 9: Exclusions

Sont exclues du concours les photos répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

9.1 : Dépassement de la date limite d'envoi

Les photos envoyées après la date limite du concours seront classées hors concours.

9.2 : Droit de regard :

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

Lors de la période de vote, si une anomalie était constatée (ex. : photo ne respectant pas les droits à l'image) les responsables du concours se réservent le droit de supprimer la ou les photos concernées.

9.3 : Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

9.4 : La résolution de la/des photo(s) est insuffisante

Les photos floues ou avec une résolution médiocre ne pourront pas être acceptées pour le concours. La qualité doit être en haute résolution.

Article 10 : Droits à l'image

Chaque participant, déclarant être l'auteur des photos soumises, donne le droit et la permission aux organisateurs du concours d'utiliser son nom, les photographies et leurs titres à des fins de communication, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires.

Article 11 : Responsabilités

11.1 : Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

11.2 : En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.

11.3 : Les décisions du public sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 12 : Autorisations de publication

Le participant consent à ce que les photos soumises soient déposées et consultables sur la galerie virtuelle de photos du site internet de la Mairie (<https://ferrieres-en-brie.com/>), dans les publications municipales et lors de l'exposition.

Article 13 : Obligations

Le non-respect de ce règlement entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

« Lu et approuvé »

Signature